

N° 2. — **ARRÊTÉ** portant virement d'une somme de 22,089 fr. 75 c. du Chapitre I<sup>er</sup> au Chapitre II, service Local.

Nous, Commandant particulier, Commissaire Impérial *p. i.*,

Vu la situation générale du budget du service Local, exercice 1859, à la date du 18 janvier 1860, de laquelle il résulte que les crédits ouverts à l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur pour les dépenses du Chapitre II, *Matériel*, sont insuffisants pour permettre le mandatement d'une partie de ces dépenses, tandis que sur la somme des crédits ouverts au Chapitre I<sup>er</sup>, *Personnel*, il reste une portion de ces crédits sans emploi;

Vu l'article 52 du décret financier du 26 septembre 1855, et le 2<sup>e</sup> paragraphe de la page 16 de l'instruction du 15 avril 1856;

Sur la proposition de l'Ordonnateur provisoire f. f. de Directeur de l'Intérieur;

Le Conseil de gouvernement entendu,

**ARRÊTONS :**

Art. 1<sup>er</sup>. Une somme de *vingt-deux mille quatre-vingt-neuf francs soixante-quinze centimes* (22,089 fr. 75), prise sur les crédits restant disponibles au Chapitre I<sup>er</sup>, *Personnel*, sera virée de ce Chapitre au Chapitre II, *Matériel*, afin de couvrir une dépense de matériel de pareille somme restant à mandater.

Art. 2. L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au trésorier-payeur, enregistré partout où besoin sera et inséré au *Bulletin officiel* de l'Établissement.

Papeete le 20 janvier 1860.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commissaire Impérial *p. i.* :

L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : CH. SUR.

N° 3. — **DÉCISION** concernant le recouvrement des produits de l'imprimerie.

Nous, Commandant particulier, Commissaire Impérial *p. i.*,

Considérant la nécessité de réduire le plus possible toutes perceptions des produits locaux faites en dehors de l'action du trésorier colonial;

Vu l'arrêté du 8 août 1859 portant organisation du service de l'imprimerie du Gouvernement;

Vu le budget des recettes du service Local pour 1860;